

Il a été prouvé que la R-D effectuée à l'étranger complète les travaux intérieurs, quoique la démonstration n'ait pas été aussi probante qu'on l'attendait. La technologie étrangère se transmet par le biais de l'investissement direct, du commerce et de projets de recherche conjoints. Les mesures qui libéralisent les échanges (telles l'ALENA) facilitent l'investissement et encouragent la diffusion des connaissances à l'échelle internationale et nationale devraient donc stimuler le progrès technique dans les pays qui les adoptent.

Nous avons cependant souligné que les activités de R-D restaient fort centralisées, le plus souvent à la proximité immédiate du siège social des multinationales, soit en général ailleurs qu'au Canada. C'est pourquoi l'investissement étranger direct n'est pas le remède idéal au sous-investissement dans la technique, pour les pays qui en souffrent. Même en admettant que les filiales étrangères installées au Canada se livrent effectivement à quelques travaux de R-D, il faut s'interroger sur la qualité de ces derniers. Ni l'essai routinier de produits, ni la R-D indispensable au respect des normes nationales, notamment au plan de la sécurité, ne procurent autant de bienfaits à la société et à l'industrie que les recherches de pointe exécutées au siège social de la multinationale.

Le Canada aurait intérêt à ne pas tabler uniquement sur la R-D faite ailleurs dans le monde; elle est moins utile au plan social, puisque ses retombées sont plus rares. Il vaut mieux continuer à favoriser l'amélioration des compétences scientifiques nationales, à construire des centres spécialisés et à orienter la recherche universitaire pour que nos entreprises puissent plus facilement s'approprier les découvertes étrangères et poursuivre leurs travaux dans l'autonomie. Il faut aussi inciter les filiales étrangères établies au Canada à se lancer elles-mêmes dans la R-D, même à ses stades les plus élémentaires. Amener les multinationales à accroître leurs activités de recherche au Canada, par la loi ou par des incitatifs financiers, ne réglera pas vraiment le problème; il serait plus avantageux de diriger nos ressources vers l'amélioration de notre système d'éducation, infrastructures comprises, et de nos assises scientifiques. En tablant ainsi sur l'avenir plus éloigné, le Canada pourrait se présenter comme un foyer idéal de R-D, à l'échelle nationale comme internationale.

Ayant pris ces mesures d'ordre intérieur, le Canada pourrait éventuellement, aux tables multilatérales et bilatérales, plaider en faveur d'une limitation des incitatifs directs à la R-D qu'offrent les autres pays, de façon à assurer à tous des possibilités égales de réussite et à mettre fin aux surenchères qui souvent annihilent les bienfaits de l'investissement étranger.<sup>69</sup> Les décideurs doivent savoir tout ce que coûte un programme. Si, pour en arriver au niveau socialement efficace de R-D, il faut payer autant, sinon plus, que ce que valent les bienfaits sociaux recherchés et que ce que coûterait l'obtention d'avantages optimaux pour le secteur privé, le gain net pour la société est nul et toute politique allant en ce sens devrait

---

<sup>69</sup> Ce problème a été mis en lumière par de récents travaux réalisés pour le compte de l'Office of Technology Assessment du Congrès américain (voir à ce sujet l'ouvrage intitulé *Multinationals and the National Interest: Playing by Different Rules*, septembre 1993, p. 67). On y démontre que le coût réel de ces incitatifs pour les États américains, calculé au prorata des emplois créés, ne cesse de se gonfler, car les avantages obtenus lors du dernier succès deviennent la mise de départ pour l'offre suivante. Les auteurs de l'enquête se demandent si l'on n'en est pas rendu au point où le prix des incitatifs dépasse les bienfaits escomptés, même à l'échelle locale.